

PAC 13-22221

Préavis d'adjudication de contrat Consultant en soins des animaux

Un préavis d'adjudication de contrat (PAC) permet aux ministères et aux organismes d'afficher un avis pendant au moins quinze jours civils, pour faire savoir à la collectivité des fournisseurs qu'ils ont l'intention d'attribuer un marché pour un bien, un service ou des travaux de construction à un entrepreneur sélectionné d'avance. Si aucun autre fournisseur ne soumet pendant la période d'affichage de quinze jours civils un énoncé de capacités répondant aux exigences précisées dans le PAC, les exigences de la politique en matière de concurrence sont satisfaites. Une fois les fournisseurs qui n'ont pas été retenus informés par écrit que leur énoncé de capacités ne répondait pas aux exigences précisées dans le PAC, le marché peut être octroyé en tenant compte de la délégation du Conseil du Trésor en matière d'appels d'offres électronique.

Si d'autres fournisseurs soumettent des énoncés de capacités pendant la période d'affichage de quinze jours civils et qu'ils satisfont aux exigences précisées dans le PAC, le ministère ou l'organisme doit enclencher le processus d'appel d'offres complet, soit en ayant recours au service des appels d'offres électronique du gouvernement ou au moyen traditionnel, afin d'adjudger le marché.

Les fournisseurs qui s'estiment entièrement qualifiés et acceptent de fournir les services/biens décrits dans le préavis peuvent soumettre un énoncé de capacités par écrit auprès de la personne-ressource indiquée dans le préavis au plus tard à la date de clôture de celui-ci. L'énoncé de capacités doit clairement montrer en quoi le fournisseur satisfait aux exigences indiquées dans le préavis.

Clôture : 17 h, heure normale de l'Est, le 27 février, 2014

Prière d'envoyer l'énoncé de capacités à :

**Jesse Arsenault
Agent d'approvisionnement
1200, chemin de Montréal, M -22, pièce 100
Téléphone : 613-993-0569 Télécopieur : 613-993-6867
Jesse.Arsenault@nrc-cnrc.gc.ca**

1. Exigences et résultats escomptés

Le portefeuille TSH-CNRC regroupe présentement deux installations abritant des animaux dont chacune requiert son propre comité de protection des animaux (CPA). Cependant, suite à une étude approfondie des besoins futurs projetés et conformes aux priorités des programmes du CNRC, la décision de consolider fut prise. Toutes les activités seront consolidées en un seul site, celui d'Ottawa. Conséquemment à cette consolidation, la continuité dans de la gestion des activités durant cette période de transition s'avère critique.

Les CPAs supervisent les programmes de soin et d'utilisation des animaux et constituent la pierre angulaire du programme de certification du Conseil canadien de protection des animaux (CCPA). Le CPA de Montréal doit donc être maintenu actif durant la période de transition afin d'assurer le maintien des normes d'éthique présentement en vigueur. De plus, la consolidation des protocoles nécessitera la collaboration des deux comités .

2. Durée : Du 1 mars 2014 au 28 février 2015

3. Valeur estimative du marché :

\$37,711.80

4. Nom et adresse de l'entrepreneur envisagé

Andrew Storer
516, rue Pierre Boileau
Ile Bizard, QC
H9C 2C6

5. Justification de l'attribution du marché :

Aux termes du Règlement concernant les marchés de l'État de la Loi sur l'administration financière, le marché est octroyé à l'entrepreneur parce qu'il est le seul à pouvoir mener à bien le projet.

Dr. Andrew Storer occupe présentement le rôle de président des deux comités de protection des animaux. Son expérience et ses compétences sont uniques pour ce poste. Pendant près de vingt ans Dr. Storer a occupé un poste de directeur au sein de l'IRB-CNRC de Montréal, il a également siégé à titre de président d'une multitude de comités et tenu un rôle important dans la gestion de l'installation abritant des animaux. Par après, il a occupé les fonctions de président du CPA de Montréal pendant deux ans. Il a pris une retraite anticipée en octobre 2010 et c'est sous le programme d'emploi de retraite du CNRC que Dr. Storer a accepté un poste de deux ans à temps partiel à titre de président du CPA de Montréal. Suite à ce mandat et une courte interruption, il a accepté en 2013 un contrat à temps partiel

d'un an avec pour mandat le rôle de président des comités de protection des animaux de Montréal et d'Ottawa.

Tenant compte des particularités du contexte actuel et des exigences mentionnées ci-haut, les services d'un consultant/président d'expérience sont requis pour les deux CPAs du portefeuille TSH-CNRC durant cette période de transition. Il est primordial que le consultant ait les habiletés, les compétences et l'expérience de gérer les deux comités et les activités connexes à cette consolidation de deux installations à une seule. Dr Storer est le seul consultant qui offre l'unique combinaison de ce profil de compétences, de connaissances et d'expérience pour livrer ce mandat.